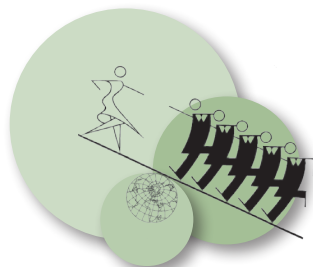


# Les femmes au Parlement en 2008

Regard sur l'année écoulée



## En bref

Les femmes ont remporté un nombre record de sièges lors des renouvellements parlementaires de 2008. Un parlementaire sur cinq ayant obtenu un mandat en 2008 était une femme. Au total, 12 879 sièges étaient à pourvoir dans 66 chambres de 54 pays. Les femmes en ont obtenu 2 656, soit 20,6 %, record annuel en matière de renouvellements. Sur l'ensemble, 1 707 femmes ont été élues au suffrage direct, 878 au suffrage indirect et 71 ont été nommées.

Le taux de représentation des femmes fluctue régulièrement d'une année sur l'autre. En 2008, 59 % des chambres ont enregistré une augmentation de la proportion de sièges détenus par des femmes (de 0,3 à 27,7 % d'augmentation), 9 % se sont maintenues au même niveau et un tiers ont subi un recul (compris entre 1 et 13 %). Ces évolutions confirment la tendance des cinq dernières années : en moyenne chaque année, les femmes enregistrent une progression dans 60 % des renouvellements parlementaires et marquent le pas voire accusent un recul dans les 40 % restants.

Ainsi, fin 2008, la moyenne globale de femmes dans les chambres uniques ou basses et chambres hautes de parlements était de 18,3 %, soit un point de plus qu'un an auparavant. Ce chiffre constitue aussi une nette amélioration par rapport à la moyenne de 13 % observée dix ans plus tôt.

## Quinze pour cent des chambres franchissent la barre des 30 % de femmes

Le nombre de parlements qui ont franchi le seuil des 30 % de femmes fixé par les Nations Unies a considérablement augmenté au cours de la dernière décennie. En 1998, seules six chambres uniques ou chambres basses avaient atteint cet objectif. Toutes ces chambres se trouvaient en Europe. Aujourd'hui ce chiffre a été multiplié par quatre, puisque 24 chambres basses ou uniques comptent désormais plus de 30 % de femmes. Ces résultats ne sont plus l'apanage des seuls parlements européens puisque désormais des pays au sortir de conflits et des pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine franchissent ce cap.



▲ Une femme vote, Bangladesh. © AFP

## REPÈRES

### A l'échelle mondiale

- Le nombre de femmes dans les parlements a atteint un record historique avec une moyenne mondiale de 18,3 %.
- Le taux de représentation des femmes fluctue régulièrement d'une année sur l'autre. Au cours des cinq dernières années, 60 % des renouvellements de chambres parlementaires ont donné lieu à une augmentation de la proportion de sièges occupés par des femmes, et 40 % à une stagnation voire un recul.
- Quinze pour cent des chambres parlementaires ont atteint une proportion de 30 % de femmes ou plus. Ces chambres se trouvent pour 40 % en Europe, pour un tiers en Afrique et pour 23 % en Amérique latine.
- A l'opposé, un quart des chambres parlementaires comptent moins de 10 % de femmes et neuf chambres ne comptent aucune femme.

### A l'échelle régionale

- En Afrique, le Parlement rwandais est entré dans l'histoire avec l'élection d'une majorité de 56,3 % de femmes à la chambre basse. En Angola, les femmes ont obtenu 37 % des sièges lors des premières élections post-conflit.
- D'une manière générale, le continent américain a enregistré des progrès remarquables, les femmes y ayant obtenu 26,5 % des sièges dans les 12 chambres renouvelées.
- Les Etats insulaires du Pacifique ont de nouveau les moins bons résultats en nombre de femmes élues au Parlement. Ainsi, à Nauru, aux Palaos et aux Tonga, aucune femme n'a obtenu de mandat à la chambre basse ou unique du Parlement.



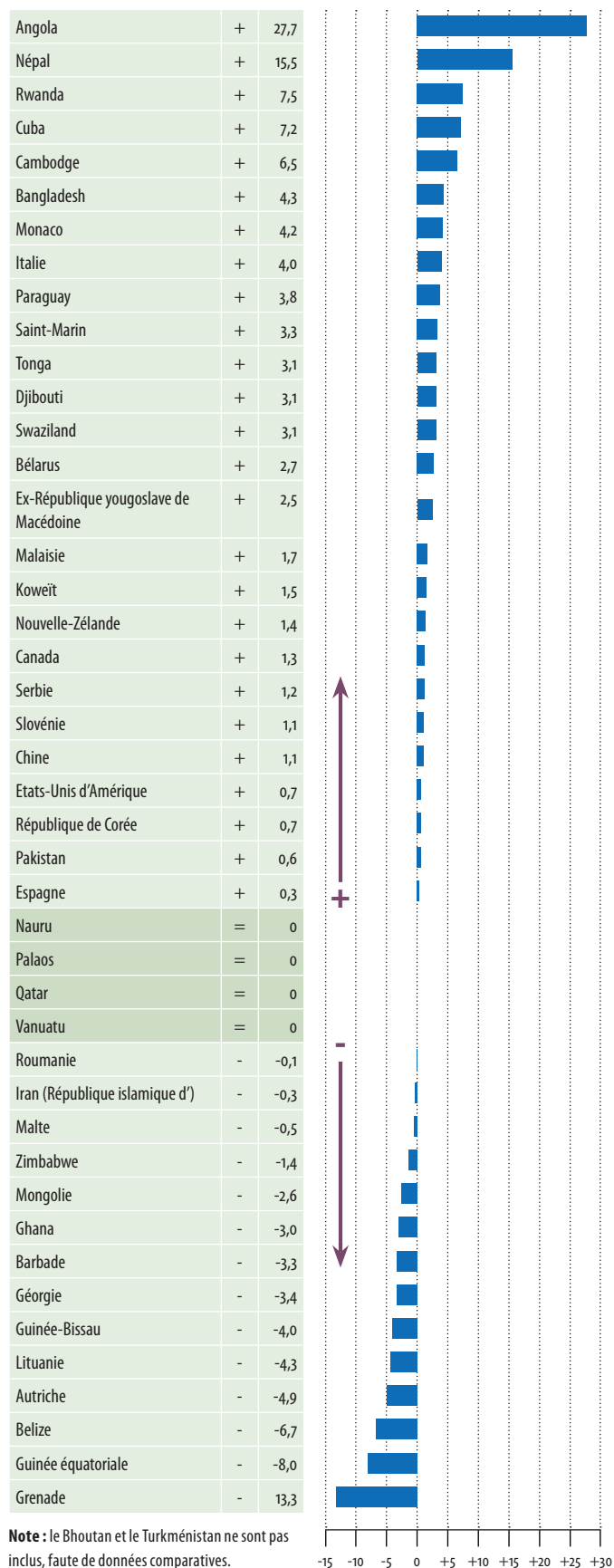
Union interparlementaire

**TABLEAU 1 :**

**Renouvellement des parlements en 2008**

*A. Progrès et reculs des femmes dans les chambres basses ou chambres uniques de Parlement renouvelées en 2008*

Les chiffres indiquent la différence en points de pourcentage entre les femmes au Parlement en 2008 et la législature précédente.



**Note :** Le Bhoutan et le Turkménistan ne sont pas inclus, faute de données comparatives.

*B. Les femmes dans les chambres basses ou uniques après les renouvellements parlementaires de 2008*

Pays	Nombre total de sièges	Nombre total de femmes	% de femmes	Quotas
Rwanda	80	45	56,3 %	Oui**
Cuba	614	265	43,2 %	Non
Angola	220	82	37,3 %	Oui**
Espagne	350	127	36,3 %	Oui**
Nouvelle-Zélande	122	41	33,6 %	Non
Népal	601	197	32,8 %	Oui**
Bélarus	110	35	31,8 %	Non
Ex-République yougoslave de Macédoine	120	36	30,0 %	Oui**
Autriche	183	50	27,3 %	Oui*
Monaco	24	6	25,0 %	Oui**
Pakistan	342	76	22,2 %	Oui*
Canada	308	68	22,1 %	Non
Serbie	250	54	21,6 %	Oui**
Chine	2987	637	21,3 %	Non
Italie	630	134	21,3 %	Oui*
Lituanie	141	25	17,7 %	Oui*
Etats-Unis d'Amérique <sup>1</sup>	435	74	17,0 %	Non
Cambodge	123	20	16,3 %	Non
Zimbabwe	210	32	15,2 %	Non
Saint-Marin	60	9	15,0 %	Non
Djibouti	65	9	13,8 %	Oui**
Swaziland	65	9	13,8 %	Non
République de Corée	299	41	13,7 %	Non
Grenade	15	2	13,3 %	Non
Slovénie	90	12	13,3 %	Oui**
Paraguay	80	10	12,5 %	Oui**
Roumanie	334	38	11,4 %	Oui*
Malaisie	222	24	10,8 %	Non
Barbade	30	3	10,0 %	Non
Guinée-Bissau	100	10	10,0 %	Non
Malte	69	6	8,7 %	Oui*
Bhoutan	47	4	8,5 %	Non
Ghana	228	18	7,9 %	Non
Bangladesh <sup>2</sup>	300	19	6,3 %	Oui*
Guinée équatoriale	100	6	6,0 %	Non
Géorgie	150	9	6,0 %	Non
Mongolie	75	3	4,0 %	Non
Vanuatu	52	2	3,8 %	Non
Tonga <sup>3</sup>	32	1	3,1 %	Non
Koweït <sup>4</sup>	65	2	3,1 %	Non
Iran (République islamique d')	286	8	2,8 %	Non
Belize	31	0	0,0 %	Non
Nauru	18	0	0,0 %	Non
Palaos	16	0	0,0 %	Non
Qatar	35	0	0,0 %	Non

\* Un ou plusieurs parti(s) politique(s) ont adopté une mesure volontaire pour faire augmenter le nombre de candidates

\*\* Quota légal de candidates

<sup>1</sup> Sièges réservés aux femmes

**Notes :** Le Turkménistan n'a pas été pris en compte dans ce tableau car les données n'étaient pas disponibles au moment de la publication.

<sup>1</sup> Concerne les 435 membres de la Chambre des représentants dotés du droit de vote.

<sup>2</sup> Les chiffres ne tiennent pas compte des 45 sièges réservés aux femmes qui n'étaient pas encore pourvus au moment de la publication.

<sup>3</sup> Aucune femme n'a été élue lors du scrutin de 2008. Une femme a néanmoins été nommée au gouvernement. Les ministres siégeant également au Parlement, le Parlement compte donc une femme pour un total de 32 membres.

<sup>4</sup> Aucune femme n'a été élue. Deux femmes ont néanmoins été nommées parmi les 16 membres du gouvernement qui a reçu l'investiture en juin 2008. Les ministres siégeant également au Parlement, le Parlement compte donc deux femmes sur un total de 65 membres.

Par ailleurs, 15 chambres hautes ont aussi atteint l'objectif, ce qui porte le nombre total de chambres parlementaires, comptant plus de 30 % de femmes à 39 sur 264 (soit 15 %).

Le Rwanda a renforcé son avance en élisant plus de 56 % de femmes à sa chambre basse en septembre 2008. Pour la première fois, des femmes détiennent la majorité des sièges dans une chambre basse ou unique. Le Rwanda a amélioré le record qu'il avait établi en 2003, lors des premières élections post-conflit, en élisant près de 49 % de femmes. Sept autres pays d'Afrique ont atteint l'objectif de 30 % à la chambre basse ou chambre unique, à savoir l'Afrique du Sud (33 %), l'Angola (37,3 %), le Burundi (30,5 %), le Mozambique (34,8 %), l'Ouganda (30,7 %) et la Tanzanie (30,4 %).

L'Angola a fait son entrée dans la liste en 2008 en élisant 37 % de femmes lors des premières élections tenues depuis 1992 qui ont marqué le retour à un processus démocratique. En Afrique du Sud, en Angola, au Burundi, au Mozambique et au Rwanda, le règlement des conflits a permis d'introduire des mesures spéciales dans la réglementation électorale ou dans le fonctionnement des partis, et donc de faire progresser la représentation des femmes au Parlement en peu de temps. En Ouganda et en Tanzanie, l'augmentation s'est faite progressivement.

Cuba, l'Espagne et la Nouvelle-Zélande ont consolidé leur position avec une légère amélioration de la proportion de femmes au Parlement, qui s'établit respectivement à 43,2, 36,3 et 33,6 %. Si la législation de Cuba et de la Nouvelle-Zélande ne prévoit pas de quota, en revanche, la réglementation espagnole exige des partis politiques qu'ils désignent au moins 40 % de femmes parmi les candidats. L'Autriche est le seul pays à ne plus figurer sur la liste des pays à plus de 30 %, la proportion de femmes parlementaires ayant accusé un recul de cinq points, pour s'établir à 27,3 % suite aux élections anticipées lors desquelles les partis orientés à droite ont progressé. Globalement, les partis orientés à gauche sont plus enclins à mettre en place des mesures spéciales pour améliorer l'accès des femmes aux mandats politiques.

Le Bélarus et l'Ex-République yougoslave de Macédoine ont intégré la liste en 2008, en élisant respectivement 31,8 et 30 % de femmes au Parlement. C'est la première fois depuis les changements de régime survenus en Europe de l'Est dans les années 90 que des femmes ont été élues en si grand nombre. Le Parlement du Népal est le premier parlement d'Asie élu au scrutin direct à rejoindre lui aussi les rangs des pays comptant plus de 30 % de femmes parmi les parlementaires, avec 32,8 %. Les nouvelles dispositions électorales prévoyaient en effet qu'au moins 33 % des candidats devaient être des candidates.

En plus des chambres uniques ou chambres basses, plusieurs chambres hautes ont atteint, voire dépassé, l'objectif de 30 % en 2008. Au Swaziland, 40 % de femmes ont été élues ou nommées à la chambre haute, la proportion la plus élevée que cette chambre ait jamais enregistrée. De même, les renouvellements qui ont eu lieu au Bélarus, au Belize, en Espagne et à la Grenade, avec respectivement 33,9, 38,5, 29,9 et 30,8 % de femmes, ont permis d'atteindre une masse critique de femmes dans chaque chambre, ce qui porte à



▲ Des femmes rwandaises font la queue devant un bureau de vote. © AFP

15 le nombre de chambres hautes ayant atteint l'objectif de 30 % de femmes en 2008.

## Vingt-cinq pourcent des chambres parlementaires comptent moins de 10 % de femmes

A l'opposé, un quart des chambres parlementaires de la planète (51 chambres uniques ou chambres basses et 14 chambres hautes, sur un total de 264 chambres) comptent moins de 10 % de femmes. Neuf chambres ne comptent même aucune femme (principalement dans les Etats insulaires du Pacifique et dans les Etats arabes du Golfe). Ainsi, si les moyennes globales font apparaître une tendance à la hausse, l'heure n'est pas à l'autosatisfaction quand un si grand nombre de parlements ne comptent pas un minimum de femmes parmi leurs membres.

## Evolutions régionales : le continent américain progresse

Le tableau 2 montre la proportion mondiale et régionale des femmes au Parlement. Le nombre global de femmes parlementaires a augmenté de 50 % au cours des quinze dernières années, passant ainsi de 11,8 % à 18,3 % en 2008. Durant cette période, la proportion de femmes parlementaires a augmenté dans toutes les régions du monde, la région la mieux placée tout au long de cette période étant la région nordique, avec une moyenne globale de 41,4 % de femmes, tous pays confondus.

En 2008, le **continent américain** a enregistré des progressions remarquables. Les femmes y ont obtenu 26,5 % des sièges en moyenne, dans les 12 chambres renouvelées. Au total, les femmes détiennent 21,5 % des sièges parlementaires de la région et se placent donc juste derrière les pays nordiques. Les progrès réalisés au cours de l'année sont dus aux bons résultats enregistrés à Cuba (43,2 %) et dans les chambres hautes du Belize (38,5 %) et de la Grenade (30,8 %). Aux Etats-Unis, les deux chambres du Congrès ont tenu des élections lors desquelles les femmes ont enregistré leurs meilleurs scores avec 17 % dans chaque chambre.



L'accès des femmes aux parlements des pays des Caraïbes est inégal, comme il ressort des chiffres du Belize et de la Grenade. Ainsi, alors que des femmes ont été nommées à près de 40 % des sièges de la chambre haute du Belize, aucune femme n'a été élue à la chambre basse. Seules trois femmes se sont présentées aux élections de la chambre basse (contre 90 hommes) et aucune n'a été élue. Le plus fort repli a été enregistré à la Grenade (-13,3 points) où le nombre de femmes à la chambre basse a été divisé par deux, passant de quatre à deux. Néanmoins, parallèlement, des femmes ont été nommées à 30 % des sièges de la chambre haute. En raison de la dimension réduite des chambres parlementaires et du mode de scrutin utilisé pour l'élection des chambres basses (scrutin majoritaire), les perspectives des femmes sont limitées. Toutefois, la nomination de femmes dans les chambres hautes permet de faire contrepoids.

La progression constante observée en **Europe** ne s'est absolument pas démentie dans les 19 chambres qui ont été renouvelées, où les femmes ont obtenu plus de 21 % des sièges à pourvoir. Outre l'Espagne, le Bélarus, l'Ex-République yougoslave de Macédoine et l'Autriche, dont il a déjà été question, les femmes ont fait des avancées dans les parlements monégasque, français et serbe, qui ont tous adopté une forme ou une autre de mesures spéciales provisoires. La représentation des femmes a diminué à Malte, en Géorgie et en Roumanie. Le changement de mode de scrutin en Roumanie, d'un scrutin proportionnel à un scrutin mixte où la plupart des parlementaires sont élus à la majorité, a contribué à une diminution du nombre de femmes élues.

L'**Asie** a enregistré le taux de progression le plus lent des 15 dernières années en matière d'accès des femmes au Parlement, pour atteindre une moyenne régionale de 17,8 %.



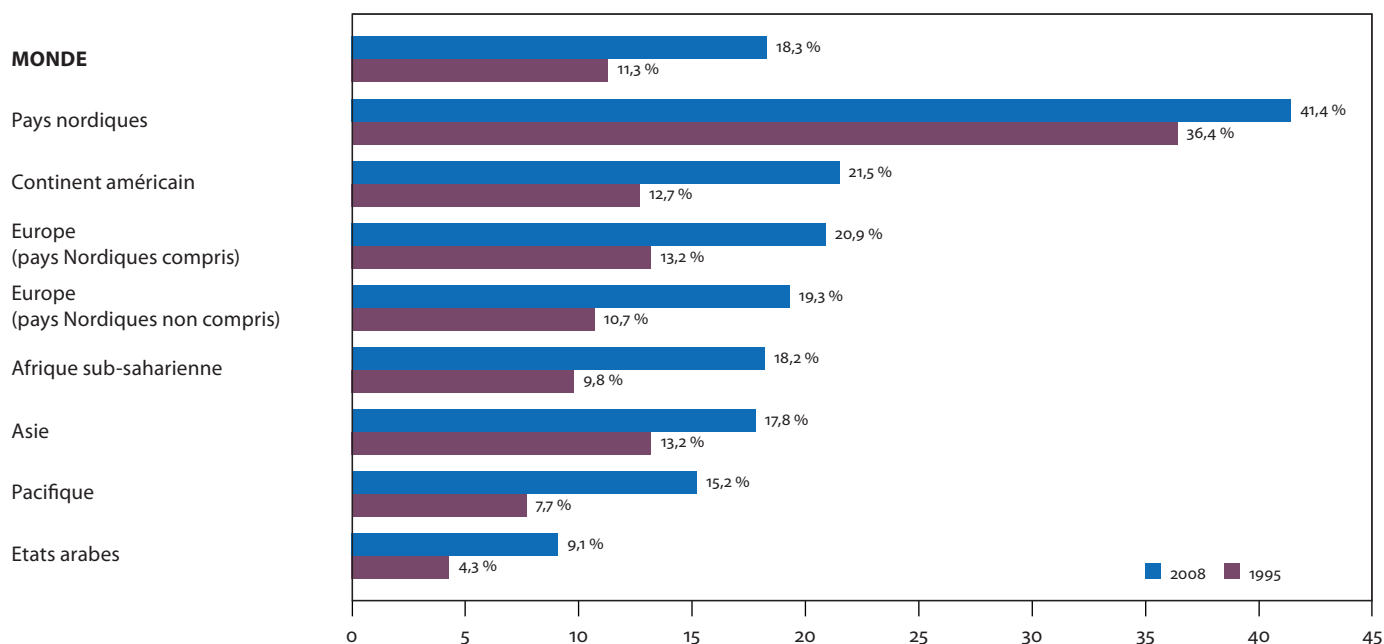
▲ Une femme en train de voter, Angola. © AFP

De nettes améliorations ont toutefois été observées en 2008. En tout, 14 chambres ont été renouvelées et les femmes y ont obtenu 19 % des sièges à pourvoir. La plus forte amélioration est celle du Népal, où les femmes ont obtenu 32,8 % des sièges. Les nouvelles dispositions électorales obligeaient les partis politiques à inscrire au moins 33 % de femmes sur leurs listes de candidats à la députation, mesure qui garantissait le succès des femmes. Le Pakistan a lui aussi élu son plus grand nombre de femmes à la chambre basse, où elles ont remporté 76 des 342 sièges à pourvoir. Soixante sièges sont réservés aux femmes et 16 femmes ont remporté des sièges ouverts. Le Bhoutan a élu pour la première fois de son histoire les 47 membres de l'Assemblée nationale, au scrutin majoritaire. Les femmes y ont remporté quatre sièges. Enfin, c'est en République islamique d'Iran, que les femmes ont fait leur moins bon score, avec à peine 2,8 % des sièges.

## TABLEAU 2 :

### Moyennes mondiale et régionales des femmes au Parlement, 1995 et 2008

*Situation pour toutes les chambres parlementaires confondues en décembre de chacune des deux années*



Les **Etats arabes** sont ceux où il y a eu le moins de changements, puisque seules quatre chambres ont été renouvelées. Les femmes ont obtenu plus de 9 % des sièges, ce qui est conforme à la moyenne régionale. C'est à Djibouti que les femmes ont obtenu le plus de sièges (9 sur 56), soit deux de mieux par rapport à 2003, date à laquelle elles ont fait leur entrée au Parlement. En Tunisie, elles ont remporté 13,5 % des sièges à la chambre haute, comme lors des élections précédentes. Des élections anticipées ont eu lieu au Koweït et, comme lors des dernières élections, tenues moins de deux ans auparavant, aucune des candidates n'a été élue. Toutefois, deux femmes ont été nommées au gouvernement et ont donc obtenu des sièges parlementaires (les ministres siègent également au Parlement). Il n'y avait pas de femme parmi les 35 membres nommés au Conseil consultatif du Qatar. Le Qatar est l'un des trois pays à n'avoir jamais eu de femme parlementaire, les deux autres étant l'Arabie saoudite et les Etats fédérés de Micronésie.

## Dans le Pacifique, les femmes se mobilisent pour le changement

C'est dans les **Etats insulaires du Pacifique** que les femmes ont enregistré leurs moins bons résultats, avec moins de 4 % en moyenne. Les Parlements de Nauru, des Palaos, des Tonga et de Vanuatu ont été renouvelés et seuls cinq des 131 sièges à pourvoir sont échus à des femmes. Deux femmes ont été élues à la chambre haute des Palaos. Cela faisait dix ans qu'il n'y avait plus de femme au Parlement. A Vanuatu, deux femmes ont été reconduites. Lors des élections à la chambre basse de Nauru, des Tonga et des Palaos, aucune femme n'a été élue. Toutefois, aux Tonga, une femme a été nommée au gouvernement devenant ainsi membre du Parlement.

Trois autres Etats insulaires du Pacifique - les Etats fédérés de Micronésie, les Iles Salomon et Tuvalu - n'ont pas non plus de femmes parlementaires. Même si quelques femmes se présentent aux élections, il est rare qu'elles recueillent suffisamment de suffrages pour être élues. Les femmes ayant énormément de mal à se faire élire, différents secteurs de la société ont exhorté les gouvernements et les parlements de la région à se mobiliser. Une dynamique est en train de s'installer dans la région, où il est actuellement question de mettre en place des mesures spéciales, telles que des sièges réservés aux femmes, qui semblent être le seul véritable moyen de remédier à la sous-représentation des femmes dans les parlements.

## Systèmes électoraux et mesures spéciales : les variables du succès

Le tableau 1 illustre les grandes disparités qui caractérisent la présence des femmes aux chambres basse ou unique du Parlement en 2008, qui va de 56,3 % au Rwanda, à zéro au Belize, à Nauru, aux Palaos et au Qatar. De même, dans les chambres hautes, la présence des femmes oscille entre 40 % au Swaziland et 4 % au Kazakhstan (tableau 3).

**TABLEAU 3 : Les femmes dans les chambres hautes des parlements en 2008**

Pays	Nombre total de sièges	Nombre de femmes	% femmes
Swaziland*	30	12	40,0 %
Belize*	13	5	38,5 %
Bélarus*	56	19	33,9 %
Grenade*	13	4	30,8 %
Espagne	264	79	29,9 %
Zimbabwe*	93	23	24,7 %
France**	343	75	21,9 %
Barbade*	21	4	19,0 %
Italie	322	58	18,0 %
République tchèque*	81	14	17,3 %
Etats-Unis d'Amérique <sup>†</sup>	100	17	17,0 %
Thaïlande	150	24	16,0 %
Paraguay	45	7	15,6 %
Palaos	13	2	15,4 %
Madagascar**	33	5	15,2 %
Tunisie*	126	17	13,5 %
Congo*	70	9	12,9 %
Inde**	243	23	9,5 %
Roumanie	137	8	5,8 %
Kazakhstan*	47	2	4,3 %

\* Y compris les sièges pourvus au suffrage indirect ou par nomination.

<sup>†</sup> Chambre partiellement renouvelée en 2008 - les chiffres portent sur la composition globale de la Chambre à l'issue du renouvellement.

- Le monde compte 76 parlements bicaméraux, c'est-à-dire composés d'une chambre basse et d'une chambre haute.
- Au 31 décembre 2008, les femmes détenaient 17,6 % des sièges dans les chambres hautes, contre 10,8 % dix ans plus tôt.
- En 2008, 2 200 sièges ont été renouvelés dans 20 chambres hautes. Les femmes en ont obtenu 407 (soit en moyenne 18,5 %). La moitié d'entre elles ont été élues au suffrage direct, l'autre moitié ayant été nommée ou élue au suffrage indirect.
- C'est au Swaziland, où elles ont obtenu 40 % des sièges, que les femmes ont réalisé la plus forte progression. Le Belize, le Bélarus et la Grenade ont également enregistré de bons scores, avec plus de 30 % de femmes parmi les membres nommés à la chambre haute. Les nominations politiques sont aussi un moyen d'améliorer l'accès des femmes au Parlement.
- Deux femmes ont remporté des sièges aux Palaos et, pour la première fois en dix ans, des femmes vont siéger au Sénat de ce pays.

Bien sûr, différents facteurs entrent en ligne de compte, notamment la perception du rôle de la femme dans la société, la mobilisation ou l'absence de mobilisation des partis politiques et les préjugés des électeurs. Toutefois, les dispositions électorales et la volonté politique demeurent parmi les principaux éléments qui expliquent l'écart colossal de 56 points entre les pays qui obtiennent les meilleurs résultats et ceux qui obtiennent les plus mauvais.

**TABLEAU 4 : Candidates élues en 2008**

	CANDIDATS				CANDIDATS ELUS				TAUX D'ELECTION (%)		QUOTA	
	Nombre total de candidats	Hommes	Femmes	% de femmes	Nombre de candidats élus	Nombre total d'hommes	Nombre total de femmes	% de femmes	Hommes	Femmes	Quota électoral pour les femmes	
<b>SCRUTIN PROPORTIONNEL</b>												
Serbie	3137	2155	982	31,3 %	250	196	54	21,6 %	6,2	5,5	Oui**	
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	1540	1005	535	34,7 %	120	84	36	30,0 %	5,5	6,7	Oui**	
<b>SCRUTIN MIXTE</b>												
Monaco	63	43	20	31,7 %	24	18	6	25,0 %	28,6	30,0	Non	
Népal	3937	3569	368	9,3 %	601	404	197	32,8 %	10,3	53,5	Oui**	
Nouvelle-Zélande	681	488	193	28,3 %	122	81	41	33,6 %	11,9	21,2	Oui*	
<b>SCRUTIN MAJORITAIRE</b>												
Bélarus	263	209	54	20,5 %	110	75	35	31,8 %	28,5	64,8	Non	
Belize	93	90	3	3,2 %	31	31	0	0,0 %	33,3	0,0	Non	
Ghana	1060	991	69	6,5 %	228	210	18	7,9 %	19,8	26,1	Non	
Iran	7200	6610	590	8,2 %	286	278	8	2,8 %	3,9	1,4	Non	
Koweït	275	249	26	9,5 %	65	63	2	3,1 %	22,9	7,7	Non	
Nauru	65	62	3	4,6 %	18	18	0	0,0 %	27,7	0,0	Non	
Palaos	43	36	7	16,3 %	16	16	0	0,0 %	37,2	0,0	Non	
Tonga <sup>†</sup>	71	63	8	11,3 %	32	32	0	3,1 %	45,1	0,0	Non	
Vanuatu	334	325	9	2,7 %	52	50	2	3,8 %	15,0	22,2	Non	
Zimbabwe	779	680	99	12,7 %	210	178	32	15,2 %	22,8	32,3	Non	

\* Aucune femme n'a été élue lors du scrutin de 2008. Une femme a néanmoins été nommée au gouvernement. Les ministres siègent également au Parlement, le Parlement compte donc une femme pour un total de 32 membres.

† Un ou plusieurs parti(s) politique(s) ont adopté une mesure volontaire pour faire progresser le nombre de candidates

\*\* Quota légal de candidates

Les systèmes électoraux et les modes de fonctionnement des partis ont en effet une grande incidence sur le taux d'élection des femmes. Davantage de femmes sont en effet élues dans les systèmes de représentation proportionnelle que dans les systèmes fondés sur le scrutin majoritaire, comme le montrent les résultats des élections de 2008 :

- dans les 14 chambres basses ou uniques élues à la représentation proportionnelle, les femmes ont remporté en moyenne 24,5 % des sièges,
- dans les 10 chambres élues au scrutin mixte (associant scrutin proportionnel et scrutin majoritaire), elles ont obtenu 21,4 % des sièges et
- dans les 22 chambres élues au scrutin majoritaire, en moyenne, 18 % des parlementaires élus étaient des femmes.

Les six points d'écart entre les chambres élues à la proportionnelle et celles élues au scrutin majoritaire s'expliquent par le fait que le scrutin proportionnel est plus favorable à l'augmentation de la représentation des femmes, notamment grâce à l'introduction de mesures spéciales. Les candidats étant élus sur des listes établies par les partis, ces derniers ont la possibilité de placer des femmes là où elles ont des chances de remporter le scrutin. La réglementation électorale peut par exemple obliger les partis à présenter une certaine proportion de femmes, comme c'est le cas en Angola, en Espagne et au Népal. En 2008, les pays qui ont recouru à des mesures spéciales ont élu 24 % de femmes

au Parlement, contre 18 % dans les autres pays. Ce constat se vérifie lorsque l'on se penche sur les 39 chambres qui ont dépassé les 30 % de femmes : 27 d'entre elles appliquent des quotas et six autres sont des chambres nommées.

Bien sûr, les quotas ne sont pas le seul mécanisme utilisé pour promouvoir la participation des femmes à la vie politique. Certains pays ont obtenu des résultats en y associant d'autres formules, notamment en assurant un renforcement des compétences ou une assistance en matière de campagnes électorales. Toutefois, une chose est sûre : avec des dispositions électorales favorables à la parité et une volonté politique au plus haut niveau, il est possible de remédier à la sous-représentation des femmes dans les parlements.

© Union interparlementaire 2009

ISSN 1993-520X

Original : anglais

Créée en 1889, l'Union interparlementaire est l'organisation internationale qui rassemble les représentants des parlements des Etats souverains. Foyer de la concertation interparlementaire à l'échelle mondiale, elle œuvre en vue de la paix et de la coopération entre les peuples et en vue de l'affermissement des institutions représentatives.

**Union interparlementaire**

5 Chemin du Pommier, CH - 1218 Le Grand-Saconnex/Genève, Suisse

Téléphone : +41 22 919 41 50 Fax : +41 22 919 41 60

Courriel : postbox@mail.ipu.org Site web : www.ipu.org